



Présents : R. ARANDA, S. BERGER, G. BOUHIN, A. CARRIERE, I. CUENOT, M. DESTAING, C. GABRY, F. GARCIA, JP. GURTNER, B. JEANNIN, A. LOUVRIER, O. MARLOT, C. MICHEL, N. PECOT, O. REGNIER, J. DE LA ROCHE-FOUCAULD, M. SAULNIER, N. SIEVERT, I. VINAI, T. VUITTENEZ

Excusés : M. CHAPPELLIER, F. DOLE et L. SCHNEITER, procuration respective à T. VUITTENEZ, G. BOUHIN et A. LOUVRIER

2 auditeurs

Le compte rendu du conseil municipal du 10 juillet est validé à l'unanimité.

Le Maire demande si 2 points peuvent être ajoutés à l'ordre du jour concernant la location des gîtes et la convention avec l'ANTS. Accord à l'unanimité.

1. Vie de la commune

- La municipalité remercie tous les habitants qui ont taillé les haies débordant sur le domaine public.
- Suite à son déménagement, Mme Annick VUITTENEZ employée de la municipalité a démissionné. Merci pour son implication au sein des Francas.
- Un projet de piste cyclable ou de voie douce, rue de Champagnole, est à l'étude.
- STEP: concernant l'évacuation des boues liées au COVID19, une subvention a été obtenue à hauteur du coût engendré.
- Suite à la négociation et l'ajustement concernant la téléphonie – internet, la municipalité va faire une économie d'environ 16 800€ sur la durée du mandat.
- Après la concertation avec le riverain et les entreprises de la ZA des Champs Begaud, la municipalité autorise la circulation en double sens sur l'accès à la ZA depuis le rond-point pour les véhicules de moins de 3,5T.
- Les arbres situés rue de Champagnole seront remplacés. Ils sont malades et gênent la circulation des poids lourds. Le conseil municipal a donc décidé de les couper.
- Un protocole sanitaire a été mis en place entre la municipalité et les associations. Celles-ci sont responsables de la désinfection de la salle des sports. Les vestiaires sont fermés jusqu'à nouvel ordre sauf en cas de match officiel.
- Le comité consultatif « Espace forestier - agriculture - voie de desserte » a établi un état des lieux des voies extra-urbaines sur la commune et priorisera l'ordre de réfection des voies agricoles et forestières.

2. Stade de foot

En 2017, la municipalité a passé commande pour un stade en herbe, homologué de catégorie E5. Le maître d'œuvre Christian Ratte Ingénierie et les entreprises retenues pour le lot 1 sont, Malpesa, Roger Martin et FCE en qualité de co-traitant et IDverde en qualité de sous-traitant.

La réception des travaux a eu lieu en septembre 2019. Une réserve a été notifiée concernant l'engazonnement. L'ancienne municipalité a payé l'intégralité des travaux.

A ce jour, il est impossible pour la nouvelle municipalité au vu de l'état de la surface de lever la réserve.

Malgré la recherche de compromis et de solutions à l'amiable, la municipalité n'a pas d'autre choix que de déposer un référé auprès du tribunal administratif, pour désigner un expert afin qu'il se prononce sur la cause de la qualité défectueuse du gazon.

22 voix pour, 1 abstention.

3. Diagnostic assainissement

Le certificat de raccordement au réseau collectif, demandé par le notaire lors d'une transaction immobilière et établi actuellement par la commune, fera désormais l'objet d'un diagnostic à la charge du vendeur sous sa responsabilité. La commune n'a pas mandat pour entrer sur le domaine privé. Le coût estimé est d'environ 120€.

Accord à l'unanimité.

4. Remboursement par anticipation - Décision modificative budgétaire

Afin de rembourser par anticipation le prêt relais de 800 000 € contracté pour les travaux du centre bourg, il est nécessaire de transférer les fonds de la section de fonctionnement à celle d'investissement dans le budget principal.

Une décision modificative budgétaire doit être délibérée pour que le remboursement du prêt soit financé par les ressources propres d'un montant de 46 911,97€ du chapitre 23 au chapitre 21.

Accord à l'unanimité

5. Location appartement Cassani – 5 rue de Pontarlier

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le logement n°1 du 5 rue de Pontarlier a été attribué à la famille XAVIER.

6. et 11. Achat et vente de parcelles / consultation des Domaines

En vue de la transaction avec M. Dominique PREVALET, la parcelle AB15P devient AB545. Le prix de vente est établi selon les Domaines à 1€ du m². La surface est d'environ 20 m².

Accord à l'unanimité

Les parcelles AD289, 290, 534, 536 et 527 appartenant à M. Claude PREVALET sont vendues à la commune. Le conseil municipal remercie M. Claude PREVALET qui accepte de reconsidérer à la baisse le prix de ces parcelles de 10€ à 1€ le m². La surface est de 156 m².

Accord à l'unanimité

La municipalité vend à M. Daniel CUENOT 6000 m2 de terrain non constructible pour 12 000€ en fond de zone sur la parcelle ZD66, la division parcellaire est à la charge de M. CUENOT.

I.CUENOT et S. BERGER ne prennent pas part au vote.

Accord à l'unanimité

7. Délibération vente de matériels

Une tondeuse de marque Husqvarna dont le moteur est hors service, sera proposée à la vente pour la somme de 500€.

Accord à l'unanimité

Le conseil municipal propose de faire une donation au comité des fêtes des jardinières, des anciennes chaises de la salle des fêtes, des pieds de table, un ancien portique de balançoire et divers matériels. La vente de ce matériel sera organisée par le comité des fêtes, dans leur locaux, à proximité du garage Pourcelot, 80 rue de Salins le dimanche 11 octobre de 10H00 à 12H00.

Accord à l'unanimité

8. Affaire GIROD

Proposition d'un protocole d'accord entre M. GIROD et la municipalité suite au litige qui les lie.

Monsieur GIROD, ancien adjoint à la commune de Levier a souhaité démissionner de son poste. Pour ce faire, il a adressé à l'équipe municipale précédente un courrier en ce sens le 15 décembre 2018 remis en main propre par M. Jean DODANE lors du conseil municipal. La mairie l'a alors transmis à la Sous-Préfecture de Pontarlier qui en a accusé réception. Dès lors, M. GIROD n'a ni reçu de convocation ni participé au conseil municipal.

M. GIROD a adressé, à l'ancien maire puis au nouveau, un courrier demandant le paiement des indemnités afférentes à la fin de son mandat.

La municipalité n'ayant pas acté, par arrêté, la démission de M.GIROD et la Sous-Préfecture n'ayant pas traité l'information en tant que telle, M. GIROD est en droit de demander le paiement de ses indemnités.

Au vu de ces éléments, la nouvelle municipalité et M. GIROD conviennent d'un accord amiable sur le paiement de la moitié des indemnités soit un montant Brut de 4284,24€. Par ce geste M. GIROD souhaite que la population comprenne qu'il est sensible à la problématique budgétaire de la commune.

7 voix contre, 7 abstentions et 9 voix pour

9. Rétrocession de la voirie de M.Bernard CUENOT à la commune

La municipalité accepte la rétrocession de la voirie rue de la gare aux normes et entièrement raccordée pour une longueur de 80 ml comprenant l'aire de retournement. En contrepartie, Mr CUENOT s'engage contractuellement à louer les maisons de plain-pied uniquement à des personnes à mobilité réduite ou ayant plus de 60 ans.

M. SAULNIER, M. DESTAING et N. PECOT ne prennent pas part au vote.

Accord à l'unanimité

10. Pouvoirs de police

Afin de maintenir une partie des pouvoirs de police au niveau communal, une délibération doit être passée par le conseil municipal faute de quoi, ils seraient portés par la communauté de commune Altitude 800.

Le Maire propose :

- de transférer les compétences suivantes à la CCA800 : SPANC, collecte des déchets, aires d'accueil des gens du voyage.
- de garder les pouvoirs suivants : assainissement, voirie, habitat, sécurité des manifestations, défense extérieure contre le risque des incendies, dépôt sauvage des déchets.

Accord à l'unanimité

11. Contrat de travail de Mme Rachel DALOZ aux FRANCAS

Le conseil doit délibérer pour le passage du poste d'adjoint territorial d'animation de 23/35ème à 31,10/35ème.

Accord à l'unanimité

13. Démocratie participative

14. SYDED : éclairage de Labergement du Navois

Monsieur le Maire propose d'ajourner ces 2 points de l'ordre du jour et de les reporter au prochain conseil.

Accord à l'unanimité.

15. Location des gîtes communaux

La Compagnie Les Sonnambules propose plusieurs projets sur la Commune et les communes environnantes sur les mois d'octobre et novembre 2020. La compagnie souhaite réserver 2 gîtes communaux sur plusieurs périodes afin de préparer leurs interventions dans les communes et leur spectacle. Le Maire propose, à titre exceptionnel, de facturer la location du gîte à 75€/semaine + la consommation de gaz. Cette compagnie propose plusieurs projets artistiques sur le territoire communautaire.

Accord à l'unanimité

16. Convention avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il convient de signer une convention avec l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) pour l'obtention de nouvelles cartes à puces sécurisées ANTS en remplacement des cartes TES pour le dispositif de recueil des passeports et cartes d'identité.

Accord à l'unanimité

17. Questions diverses

Le conseil évoque les problèmes de sécurité routière aux abords des écoles. Le comité consultatif voirie se chargera de proposer des solutions.

Une distribution de masques pour les habitants de Levier (de plus de 11 ans) aura lieu le mercredi 23 septembre de 17H00 à 20h00 à la mairie de LEVIER et le jeudi 24 septembre de 18H00 à 20h00 à la salle communale de LABERGEMENT-DU-NAVOIS.

Rentrée des associations

Tous les flyers sont disponibles
sur le site <https://levier.fr>
et sur la page Facebook
Mairie de Levier.

DON DU SANG

Mercredi 23 septembre
de 16h00 à 19h00
Salle socio-culturelle

BIBLIOTHEQUE

A partir du 15 septembre,
la bibliothèque ouvre de nouveau
sans rendez-vous
le : mardi, mercredi et vendredi
de 14h30 à 18h30 !

Port du masque obligatoire
à partir de 11 ans

gel hydro-alcoolique à disposition

2 membres / famille

RECUP'PAPIER

au profit : - de la Ligue contre le Cancer
- de la Fondation LaSalle (Cameroun)

Mardi 13 octobre 2020
à partir de 8 H

Les journaux, pubs, catalogues et annuaires
devront être liés solidement
et déposés au bord de la route

Ne pas mettre dans des sacs !

TOUTE MATIERE PLASTIQUE EST INTERDITE
(notamment les enveloppes à fenêtre)

Alerte sécheresse niveau 3

Restrictions consultables dans le hall de la
Mairie, sur le site internet et la page Facebook.

Ludothèque Ludodou

2020

À Levier

Mercredi 23 septembre
Mardi 29 septembre

Vous souhaitez

Emprunter des jeux

Consulter les catalogues en ligne :
famillesrurales.org/ludothèques_doubs
Rubriques *Ludodou*, *Nos catalogues de jeux*

Venir jouer

Pour des temps de jeu de 45 min.
Avec des jeux et/ou jouets sélectionnés
pour chaque enfant (merci d'indiquer
l'âge des enfants à la réservation)
À l'un des horaires suivants (merci de
donner votre préférence à la réservation) :
15 h 00 - 16 h 00 - 17 h 00

Réservation obligatoire 48 h avant par courriel
ludo.ludodou@famillesrurales.org
Les rendez-vous feront l'objet
d'une confirmation.

Port du masque obligatoire

pour les personnes
de 11 ans et plus

Gel hydro alcoolique

à l'entrée pour
les mains des adultes

Nombre de places limité
Réservez vite



Animations diverses



JOURNÉES DU PATRIMOINE

Samedi 19 et dimanche 20 septembre
13h45-17h45

Musée Relais du Cheval Comtois et de
la Forêt

Entrée gratuite



0381895874

idylle ET SI VOS LECTURES FAISAIENT SPECTACLE ?

Dans le cadre du projet *Idylle*, initié par la région Bourgogne-Franche-comté, la compagnie *Les Sonnambules* vous invite à raconter :

- UN PASSAGE D'UN LIVRE QUI VOUS A PARTICULIÈREMENT TOUCHÉ -
- UNE ANECDOTE LIÉE À UN LIVRE -

Votre parole servira de matière première à l'élaboration du spectacle :

Rien ne sortira d'ici
morceaux choisis d'histoires locales

RDV à la Bibliothèque de Levier
vendredi 2 octobre 2020
à partir de 14h30

(possibilité pour les absents de déposer un texte écrit à la bibliothèque ou de l'envoyer par mail)

AGENCE CULTURELLE TECHNIQUE REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

spectacle Rien ne sortira d'ici
6/11/2020 - 19h30
Chapiteau Jehol - Villers-sous-Chalamont
contact : lessonnambules@gmail.com

idylle

LE PHONNAMBULE
par *Les Sonnambules*

Dans le cadre du projet *Idylle*, la compagnie *Les Sonnambules* vous invite à laisser un message vocal et local :

- un coup de gueule
- une histoire personnelle et locale
- un souvenir d'enfance
- une rumeur du coin
- un rêve, une envie pour ici
- un regret

Comment faire ?
Je compose le 06.11.73.19.80, puis je laisse mon message sur le répondeur

Votre parole servira de matière première à l'élaboration du spectacle :

Rien ne sortira d'ici
morceaux choisis d'histoires locales

le 6 /11/20 à 19h30
Villers-sous-Chalamont

REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTE

AGENCE CULTURELLE TECHNIQUE

Le point CCA 800

- La communauté de communes acquiert la compétence de la gestion des bâtiments suivants: Maison de santé de Levier et de Goux les Usiers, Gendarmerie et Maison Frances Services de Levier.
- La communauté de communes reconduit avec l'ONF la convention d'entretien de la Route des sapins en forêt domaniale de Levier et des travaux à réaliser pour l'année 2020 et valide sa participation à hauteur de 7 950€.
- Départ de Mme Pritzzy, ATSEM à l'école de Sombacour pour une autre collectivité. Elle est remplacée par Mme Michel Manuella.
- Aide suite à la crise sanitaire : la CCA prendra en charge la cotisation à l'office du tourisme de 7 professionnels du tourisme (Camping de la forêt, musée et autocars Jeanneret) sur le territoire pour un montant de 1 200€.
- Les communautés de communes du Haut-Doubs ont passé une convention pour harmoniser l'offre et la politique touristique avec l'office du tourisme. La participation financière pour 2020 de la CCA 800 se monte à 10 150€ + subvention exceptionnelle de 945€.
- L'école Pergaud de Levier ouvre une 7ème classe.
- Affichage du compte-rendu complet du conseil communautaire de la CCA800 sur le panneau à l'intérieur du hall de la mairie ou sur le tableau extérieur de la maison de santé.